

## Créer une association en ligne avec e-creation

Il est désormais possible de créer une association en ligne avec le téléservice e-creation, depuis un compte Association, espace personnalisé à destination des associations sur service-public.fr.

Vous pouvez :

- ✓ Déclarer la création d'une association à l'administration
- ✓ Joindre les pièces justificatives en ligne,
- ✓ Suivre l'avancement du dossier tout au long du traitement,
- ✓ Recevoir dans leur porte-documents le récépissé de déclaration dématérialisé,
- ✓ Demander la publication obligatoire au Journal Officiel des associations.

Se munir :

- Du procès verbal de l'assemblée constitutive ou son extrait d&té et signé, portant le nom et le prénom du signataire,
- Des statuts de l'association datés et signés par au moins 2 personnes mentionnées sur la liste des dirigeants (bureau ou conseil d'administration), portant leur nom, prénom et fonction au sein de l'association.

Pour accéder au site : <http://mdel.mon.service-public.fr/gestion-association.html>